



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

programmes

Question écrite n° 13073

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire-géographie dans la filière scientifique. En effet, des associations de professeurs d'histoire et de géographie s'inquiètent des horaires d'enseignement de cette matière. Selon eux, le futur horaire de 2 heures en premières scientifiques ne serait pas adéquat pour pouvoir enseigner cette matière dans les meilleures conditions possibles. Ils souhaiteraient que l'horaire passe à 2 heures 30 et en premières et en terminales scientifiques pour que les élèves puissent préparer au mieux l'épreuve écrite du baccalauréat. Ainsi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement et quelles sont ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13073

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée au JO le :** [11 décembre 2012](#), page 7310

**Réponse publiée au JO le : 5 février 2013**, page 1347